



AMBASSADE DE SUISSE
AU SÉNÉGAL

DAKAR, le 10 mars 1983

rue René N'Diaye
(angle rue Seydou Nourou Tall)
B. P. 1772
Tél. 22.58.48
21.30.62

Réf.: 051.12. - YB/ct

D F A E

Secrétariat général

Guinée-Bissau -
Présentation des Lettres de créance

| | | | | |
|-------|-------------------|----------|------|-----|
| an | 12 | 11 | 1983 | a/a |
| Datum | 11/2 | | | |
| Visa | | | | |
| EDA | | 16.03.83 | -9 | |
| Ref. | A. 211 / 4. 161.9 | | | |

Monsieur le Secrétaire général,

Comme cette Ambassade vous en a informé par télex No 18, j'ai remis le 22 février mes Lettres de créance au Président de la République de Guinée-Bissau, M. Joao Bernardo VIEIRA, Président du Conseil de la Révolution.

La cérémonie avait été réduite à sa plus simple expression sans compter un retard contraire aux usages protocolaires qui m'a obligé à faire antichambre pendant une demi-heure, ce qui ne m'était jamais arrivé nulle part. Comme j'en avais été sollicité, j'ai lu une brève allocution devant le Chef d'Etat et les microphones, mais selon l'habitude locale, le président n'y a pas répondu. La voiture "présidentielle" qui m'a amené au palais était entourée de quelques motocyclistes de la police, mais elle ne portait aucun fanion, pas même celui de la Guinée-Bissau, bien qu'à la demande du protocole j'avais fourni celui de notre pays. Une petite escouade militaire en tenue de camouflage présentait les armes devant le Palais, mais aucun hymne national n'a été joué.

Dans le vaste salon d'honneur de l'ancien palais portugais orné de meubles de style et de tapisseries anciennes se tenaient quelques ministres et hauts fonctionnaires en civil qui entouraient le président vêtu d'un uniforme militaire et armé d'un gros pistolet. Après mon allocution, il m'a invité à prendre place à ses côtés pour l'entretien traditionnel. A ma surprise et à celle des membres du Protocole qui m'ont dit par la suite avoir été impressionnés par une telle exception, le président a prolongé notre conversation à bâtons rompus bien au-delà des limites habituellement admises. Comme je m'y attendais, il s'est d'abord enquis de l'aide que la Suisse pouvait apporter à son pays. J'ai fait état de celle que la DDA avait déjà fournie jusqu'ici sous la forme d'un projet d'élevage bovin et de diverses bourses accordées d'année en année. Pour l'avenir



je suis resté prudent, ne connaissant pas les intentions de la DDA à l'égard de la Guinée-Bissau, mais j'ai exprimé l'espoir que notre coopération puisse se développer et j'ai assuré le président de mon appui en ce sens. Le Chef de l'Etat, qui ne s'est jamais rendu en Suisse, s'est ensuite vivement intéressé à notre statut de neutralité, à l'existence de notre armée, au fonctionnement de notre démocratie, à notre situation économique et à notre position d'attente quant à notre éventuelle adhésion aux Nations Unies.

Le Commandant Vieira m'a donné l'impression d'un homme peu cultivé, mais avide d'apprendre, timide, mal à l'aise dans sa peau et ses fonctions, peu sûr de lui et influençable. D'après ce que m'ont dit certains chefs de mission résidant à Bissau, sa force réside dans la popularité qu'il a acquise dans l'armée pendant la guerre de libération et qu'il conserve dans la campagne, mais sa faiblesse proviendrait de son manque d'autorité qui le met à la merci de ses ministres, tous militaires formés en URSS (même l'épouse du Premier ministre a fait trois ans d'école militaire à Moscou, comme elle l'a déclaré à ma femme). Il est à craindre que la Guinée-Bissau n'ait pas encore atteint un niveau satisfaisant de stabilité politique, sans compter l'état catastrophique de son économie et de ses finances.

En commençant notre entretien le président m'a présenté ses excuses pour avoir dû retarder sans préavis le début de la cérémonie, mais il n'a fait aucune allusion au fait beaucoup plus singulier qu'il m'ait fallu près de trois ans d'efforts pour obtenir enfin de pouvoir présenter mes lettres de créance. Je n'ai pas cru devoir soulever la question avec lui car, avant la cérémonie, j'avais été reçu par le Ministre des affaires étrangères qui avait déploré ce retard insolite. Il avait fait valoir nombre de prétextes plutôt mal ficelés tout en rappelant qu'il avait entre-temps proposé deux dates (urgentes, par téléphone à l'Ambassade) qui n'avaient pas convenu car je me trouvais hospitalisé en Suisse la première fois et en vacances dans notre pays la deuxième. Il était clair que dans son esprit cette indisponibilité de ma part dans ces deux cas compensait la carence guinéenne et faisait en quelque sorte match nul. Toutefois j'ai appris par la suite que la véritable cause de cette invraisemblable situation résidait dans l'inertie de l'ancien Ambassadeur de Guinée-Bissau à Dakar, diplomate connu pour sa paresse monumentale; il n'avait guère poussé à la roue alors que le nouveau chef de mission, pourtant son frère, mais de caractère travailleur et expéditif, avait dès son arrivée pris énergiquement l'affaire en mains.

Mon séjour et celui de ma femme, du 21 au 25 février, fut rendu difficile par l'incapacité des services du protocole d'organiser à l'avance un programme de visites, tant pour moi que pour elle. Ils procédaient au coup par coup, ne me renseignant que pour la demi-journée. Plusieurs entretiens que j'avais sollicités n'ont pu avoir lieu. Deux ministres se sont décommandés, l'un alors que j'étais déjà dans son antichambre, l'autre au moment où je partais pour me rendre à son bureau. Le ministre des affaires étrangères, qui m'avait pourtant promis un entretien de fond pour faire le tour des questions de politique étrangère, ne m'a plus reçu. Quant au premier ministre dont l'audience a été renvoyée de jour en jour, puis fixée au matin de mon départ, je ne l'ai finalement pas vu. J'ai néanmoins pu m'entretenir avec quelques ministres ou secrétaires d'Etat, parfois même à leur propre demande. Quant aux chefs de mission diplomatique résidant à Bissau, il m'a été difficile de les atteindre en raison de l'indolence des fonctionnaires du protocole de sorte que, pour en finir, j'ai moi-même organisé les principales visites que je souhaitais. En fait les Guinéens n'ont aucune notion du temps et le trait principal de leur caractère, comme je l'ai entendu de tous les côtés, y compris dans la bouche d'un ministre et de fonctionnaires guinéens, est une paresse congénitale, personne ne voulant travailler (à l'exception de l'ethnie des Balantes qui cultivent le riz dans le sud du pays).

A la décharge des autorités guinéennes je dois tout de même ajouter qu'elles nous ont mieux reçus qu'en Gambie. Un jeune et sympathique représentant du protocole nous a accueillis à l'aéroport, mais nous ne l'avons plus revu. Lors de notre départ le chef du protocole est venu nous saluer à l'aéroport. Malheureusement le fonctionnaire de son service qui m'accompagnait changeait chaque jour quand ce n'était pas chaque demi-journée, de sorte que le nouveau ne savait rien de mes desiderata antérieurs, ni de la suite du programme. Comme pour se faire pardonner son amateurisme, pour ne pas dire son incurie, le protocole m'a informé, dès notre premier déjeuner à l'hôtel, que selon la coutume locale, l'ambassadeur venant présenter ses lettres de créance et son épouse étaient les hôtes du gouvernement guinéen, ce dernier prenant à sa charge la totalité des frais (hôtel, nourriture, boissons, transports). Ce système, fort généreux de la part d'un pays aussi misérable malgré ses richesses potentielles, m'a beaucoup gêné dans la mesure où il me mettait entièrement à la merci du service du protocole et limitait en conséquence ma liberté d'action. Pour cette raison je n'ai pu me rendre à Bissorà visiter le projet de la DDA, ce que j'ai regretté; j'ai seulement rencontré à l'hôtel deux ressortissantes suisses de passage qui venaient du projet, mais ce qu'elles m'ont dit à ce sujet m'a permis de m'enquérir à bon escient de l'opinion d'un ministre et de celle du directeur général du Ministère du développement rural.

-4-

Vous trouverez ci-joint la photocopie d'un extrait du quotidien "Nõ Pintcha" du 23 février qui relate la remise de mes Lettres de créance. Le troisième alinéa de cet article contient une inexactitude fâcheuse. Il prétend en effet dans sa deuxième partie (traduction):

"....Il a encore souligné que son peuple a suivi avec attention et sympathie le développement de notre lutte armée de libération nationale qui nous a conduit à l'indépendance".

Or, je n'ai rien dit de tel, étant suffisamment avisé pour ne pas m'égarer dans des considérations aussi délicates. Pour vous en convaincre j'annexe à la présente une copie de l'allocution que j'ai prononcée. Il est manifeste que de tels propos m'ont été attribués pour des raisons de politique intérieure. Toutefois je n'ai pas jugé indiqué de faire publier un démenti, car il aurait eu pour résultat de trop attirer l'attention sur ce malheureux passage et d'en grossir démesurément l'importance.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse


Yves Berthoud

2 annexes

Nô Pintcha, Bissau

23 février 1983

EMBAIXADOR DA SUIÇA ENTREGA CREDÊNCIAIS

Numa breve cerimónia realizada ontem ao fim da tarde no Salão Abel Djassi do Palácio da República, em Bissau, o senhor Yves Berthoud entregou ao camarada Presidente do Conselho da Revolução, João Bernardo Vieira (Nino) as cartas que o acreditam como embaixador extraordinário e plenipotenciário da Suíça junto do nosso Governo.

Assistiram à cerimónia as camaradas Samba Lamine Mané, Ministro dos Negócios Estrangeiros, Alberto Lima Gomes, Ministro da Energia e Indústria e Mussa Djassi, Secretário de Estado dos Correios e Telecomunicações, além da senhora Berthoud.

Durante a sua intervenção, o diplomata suíço sublinhou a intenção do seu Governo de intensificar os contactos e trocas com os países do continente africano, entre os quais a República da Guiné-Bissau. Mais adiante diria que o seu povo seguiu com atenção e simpatia o desenrolar da nossa Luta Armada de Libertação Nacional que nos conduziu à independência.

A terminar, frisou que «estou disposto a tudo fazer para o reforço das relações entre a Guiné-Bissau e a Suíça, já que elas existem de forma concreta, nomeadamente no que respeita à cooperação técnica».

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur et le privilège de remettre à Votre Excellence les Lettres par lesquelles le Conseil fédéral suisse m'accrédite auprès de Vous en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Confédération suisse en République de Guinée-Bissau.

En se faisant ainsi représenter par un Ambassadeur dans l'Etat de Guinée-Bissau, la Suisse, pays neutre et sans passé colonial, entend manifester l'universalité de ses relations officielles et humaines ainsi que son ambition d'oeuvrer partout où elle en a la possibilité en faveur de la concorde, de la paix et de la démocratie. Cette décision traduit dans cet esprit le désir de mon Gouvernement d'intensifier ses contacts et ses échanges avec le continent africain tout entier. Démocratie âgée de 700 ans, la Suisse tient en outre à exprimer par l'envoi d'un Ambassadeur la sympathie qu'elle éprouve à l'égard du jeune Etat de Guinée-Bissau et de son indépendance chèrement acquise. En fait les relations entre nos deux pays et entre nos deux Etats existent déjà concrètement depuis un certain temps sous la forme d'une coopération technique qui, pour être modeste à ses débuts, n'en est pas moins significative des bonnes dispositions de mon Gouvernement.

La haute mission qui m'est confiée auprès de Vous, Monsieur le Président, me permettra d'oeuvrer, dans un climat de compréhension et d'estime mutuelles, au resserrement des relations déjà établies entre nos deux pays. Je m'y employerai dans toute la mesure de mes moyens, persuadé de pouvoir compter sur Votre haut concours et celui de Votre Gouvernement.

En Vous présentant mes Lettres de créance, Monsieur le Président, je suis chargé par le Conseil fédéral suisse de Vous transmettre les voeux sincères qu'il forme pour Votre Excellence, pour le développement de Votre pays et pour le bien-être de sa population.